

**Décision du Président n° 2-20250704-143****Objet : convention d'opération pour la réalisation d'une étude structure dans le cadre d'un projet de mise en place de panneaux photovoltaïques sur le toit du gymnase de l'Enclos**

Le Président de la Communauté de Communes du Val de Somme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 16/07/2020 modifiée le 24/10/2024 lui donnant délégation permanente pour la durée du mandat ;

Considérant que l'objet de la présente décision entre dans le champ d'application de cette délégation ;

**DECIDE****Article 1<sup>er</sup> :**

Autorise le Président à signer la convention d'opération pour la réalisation d'une étude structure du gymnase de l'Enclos dans le cadre d'un projet de mise en place de panneaux photovoltaïques avec Territoire d'énergie 80, dont le montant pour la Communauté de communes s'élève à 3000€ H.T. (soit 3600€ T.T.C. maximum).

**Article 2 :**

Cette décision fera l'objet d'une communication de M. le Président à la prochaine séance du Bureau/Conseil Communautaire.

**Article 3 :**

En application de l'article R 421-5 du Code de justice administrative, la présente décision peut être contestée par voie de recours gracieux auprès de M. le Président ou par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Article 4 :**

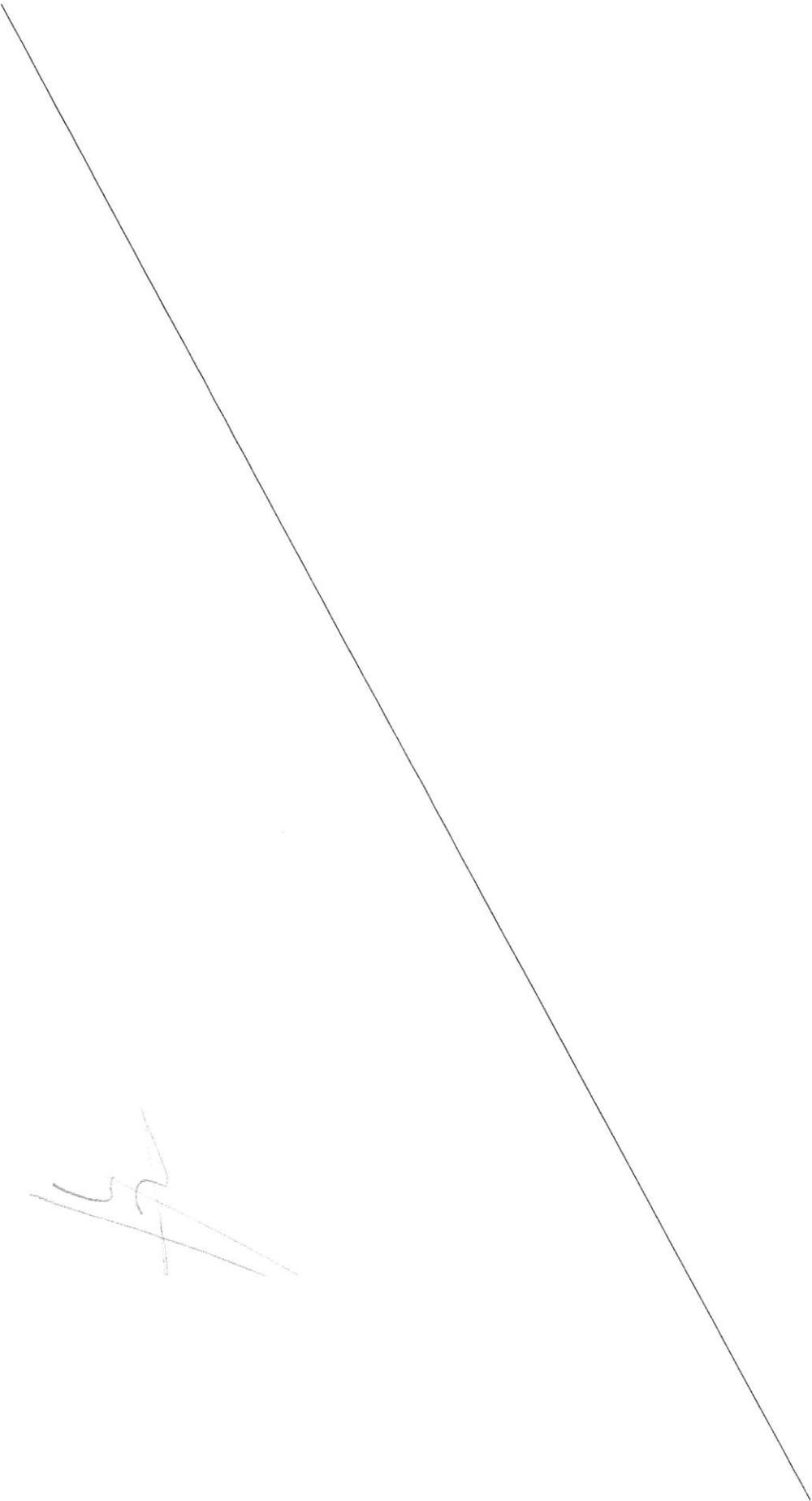
M. le Directeur Général des Services et M. le Trésorier sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Corbie, le 04/07/2025

Le Président,



A. BABAUT



52